

## Compte rendu – Session de travail du mardi 17 décembre 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 17 décembre 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M<sup>e</sup> François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

**Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 3 décembre 2024**

<b>Sujet</b>	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail du 3 décembre 2024.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

### Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 3, 4, 6, 15, 20, 21, 28, 29, 35 et 36, 41, 42, 46, 47, 56, 57, 59, 61 et 62 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pourquoi l'obligation d'enfouissement du réseau électrique est abrogée. Le coût de l'enfouissement des fils rend prohibitif le coût d'achat d'un terrain et plus difficile l'accès à la propriété. Mme Alberne-Lahaie affirme qu'à long terme, l'enfouissement des fils est un investissement, que la question a été discutée en comité et que les élues et élus étaient d'accord avec cette orientation. On explique que l'enfouissement des fils se fait par projet, et que chacun des projets est discuté au comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire (CGAT). En raison de la crise de l'habitation, il est souhaitable d'ouvrir le plus de portes possible tout en gardant en tête les différents critères pour offrir de bons milieux de vie. S'il est proposé de retirer la disposition concernant l'enfouissement des fils, c'est qu'elle ne correspond plus à ce qui est souhaité. Il est cependant possible de ramener le sujet de l'enfouissement des fils au CGAT pour discussion puisque la dernière fois, aucune recommandation n'avait été formulée.

Au point 3, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pour quelles raisons le règlement d'emprunt sert à payer des ressources à l'interne. Lorsque des membres du personnel sont dédiés à un projet, ils sont payés à même le règlement d'emprunt.

Au point 4, M. Richard W. Dober affirme ressentir un malaise face à la compétitivité des stationnements gratuits des centres commerciaux par rapport aux stationnements payants du centre-ville. Il souhaite donner un mandat au comité de diversification des revenus pour prélever une redevance auprès des propriétaires de grands stationnements pour ne pas empêcher les gens d'acheter et de manger au centre-ville. On précise que l'objectif de la résolution consiste à uniformiser le montant des amendes de stationnement sur tout le territoire. M. Dany Carpentier souligne que pour éviter des amendes de stationnement lorsqu'une zone est fermée pour le déneigement, il faudrait libérer cette zone plus rapidement que ce qui est habituellement fait. Une fiche pourrait être préparée pour discuter de ces questions au comité Assurer la mobilité durable dans la Ville.

Au point 6, Mme Pascale Alberne-Lahaie constate que les gens ne se rendent pas compte que des milieux humides sont détruits par des développements résidentiels. M. Richard W. Dober demande si une stratégie a été élaborée à ce sujet. La réponse sera donnée à huis clos.

Au point 15, M. Dany Carpentier affirme avoir entendu qu'une bonne partie des nouveaux revenus de taxation sont imputables au développement et demande si le coût de revient est calculé, autant pour le développement résidentiel que commercial ou industriel. Dans les chartes de projet, une partie est préparée par la Direction de l'aménagement et du développement durable (DADD) pour toutes les phases de développement, et la DADD s'assure que la plupart des coûts sont inclus.

Au point 20, M. Pierre Montreuil tient à s'assurer qu'on passe de trois panneaux fixes à un seul panneau électronique. C'est effectivement le cas. M. Dany Carpentier demande quel est le revenu de taxation de ces panneaux-réclame. La valeur est taxée comme une utilisation ajoutée au rôle d'évaluation. M. Carpentier aimerait discuter de la pollution visuelle causée par ces panneaux. M. Montreuil affirme qu'ils sont aussi un enjeu de sécurité, car ils peuvent causer des distractions sur la route.

Au point 21, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si l'élément dérogatoire est le stationnement en façade. C'est le cas. Elle demande ensuite si les quatre portes d'accès sur la façade latérale sont le retrait d'une porte ou le déplacement d'une porte. C'est un déplacement. On souligne que les points 21 et 22 sont des projets déposés en vertu du projet de loi 31 et qu'exceptionnellement, pour des raisons de délais, la consultation aura lieu ce soir, même si les points sont aussi inscrits à l'ordre du jour de la séance publique.

Au point 28, M. Pierre-Luc Fortin demande si le point a déjà été présenté en séance publique. Le point revient pour une question de délai puisque le processus de décontamination est assez complexe.

Au point 29, M. Dany Carpentier affirme qu'un pas de plus est fait vers un projet de protection de la tourbière. Il demande ce qui détermine que la subvention est versée à Nature-Action Québec inc. et non pas à la Fondation Trois-Rivières durable. La subvention est versée à l'organisme à qui appartient le projet.

Aux points 35 et 36, M. Richard W. Dober demande si le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé le refus des travaux. C'est effectivement le cas. Les travaux avaient été réalisés avant l'obtention de permis et ne sont pas conformes. Le CCU a recommandé un scénario de compromis différent de celui proposé par la ou le propriétaire.

Au point 41, M. Pierre-Luc Fortin souligne qu'il s'agit d'un contrat de dix ans pour le nouveau système d'information pour les ressources humaines et demande si le système a une durée de vie aussi longue. Il s'agit d'un logiciel de technologie du premier tiers, et il devrait tenir la route pour au moins dix ans.

Au point 42, M. Dany Carpentier demande à qui serviront ces services de remorquage. Ils serviront pour les opérations de déneigement et pour les véhicules de la Ville.

Au point 46, on souligne l'octroi de cet important contrat et le respect du cadre financier dans ce dossier.

Au point 47, M. Dany Carpentier demande si les montants sont ajoutés à la subvention actuelle. La subvention disponible est de 114 000 \$, et on vient ajouter des organismes qui se sont qualifiés pour en bénéficier. Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme être mal à l'aise que les Artisans de la paix et le Service d'Intégration au Travail aient été exclus de cette subvention

puisque l'aide qu'ils apportent les oblige à dépenser plus que ce qu'ils avaient prévu.

Au point 56, M. Luc Tremblay demande pour quelle raison le prêt est rétroactif au mois d'octobre 2023. La personne est déjà en poste, et la résolution permet de régulariser la situation.

Au point 57, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme qu'une subvention est versée à Trampoline intercité depuis le début de son mandat et demande si, un jour, il sera possible de réduire le montant de cette subvention. Le coût de location du local augmente, ce qui fait augmenter la subvention. De plus, il est difficile de trouver un local dont le plafond est assez haut pour accueillir cette discipline.

Au point 59, M. Dany Carpentier demande comment défendre ce changement du deuxième taux de taxes pour les immeubles non résidentiels. Le gouvernement a autorisé la Ville à mettre en place un deuxième taux de taxes pour les immeubles non résidentiels dans le but de resserrer les écarts fiscaux. Cette nouvelle façon de faire est étroitement liée au budget adopté plus tôt en décembre.

Au point 61, M. Pierre-Luc Fortin affirme qu'il n'y a pas de document qui fait la comparaison avec le budget 2024 d'Énercycle. La Ville a formulé le même grief et a recommandé la formation d'un comité de contrôle du budget qui va permettre de répondre en amont aux questions.

Au point 62, M. Luc Tremblay indique que la Ville transfère 1,5 million \$ de ses excédents non affectés pour boucler le budget 2025. On explique qu'il s'agit de la pratique en cours à Trois-Rivières pour régler les dépenses non récurrentes prévues pour l'exercice financier 2025. M. Tremblay souligne le fait qu'à la fin de l'année, 8,5 millions \$ seront disponibles au lieu de 10 millions \$. M. Pierre-Luc Fortin est d'accord avec la logique de la politique d'affectation des surplus, mais affirme que lorsque la Ville pige dans ses surplus avant la fin de l'année, les gens peuvent avoir l'impression que le budget adopté la semaine dernière n'est pas équilibré. On répond que pour mettre fin à ce cycle, dans l'année du prochain budget, il faudra soit taxer davantage les citoyennes et les citoyens ou trouver d'autres sources de revenus. M. Jean Lamarche rappelle qu'il y a toujours un montant d'excédents non affectés qui est mis de côté pour des situations précises.

Les points 6, 15, 16 et 17 font l'objet d'une consultation avant la séance publique.

M. Luc Tremblay informe ses collègues qu'il a envoyé un courriel au directeur général le 13 décembre 2024 pour lui demander d'instaurer un règlement sur les pesticides à usage esthétique. Il a l'intention de déposer une résolution à cet effet à la séance publique. Il affirme qu'au budget, 3 millions \$ ont été ajoutés à la masse salariale pour l'embauche de nouvelles employées et de nouveaux employés. Il demande qu'une personne soit embauchée à même ces fonds pour faire appliquer le nouveau règlement. Il souhaite que le conseil municipal adopte ce soir cette résolution qui oblige le directeur général à rédiger un règlement qui sera adopté en février. Et s'il manque 50 000 \$ pour effectuer une analyse, cette somme pourra être prise dans les surplus non affectés. Il ajoute que la plupart des grandes villes ont déjà un règlement sur les pesticides à usage esthétique. Le directeur général explique qu'un règlement ou une politique est une prérogative politique et que l'application de ce règlement ou de cette politique lui revient. Il mentionne qu'une réglementation provinciale sur les pesticides à usage esthétique sera en vigueur à l'été 2025. Dans cette réglementation, la majorité des ingrédients actifs pour le traitement des espaces verts seront interdits. M. Jean Lamarche indique qu'il votera contre la résolution ce soir en raison de la façon de faire. En effet, des comités ont été créés pour discuter de sujets qui peuvent donner lieu à des recommandations qui seront ensuite amenées au conseil municipal ou au comité exécutif pour décision. Après une discussion entre les membres du conseil municipal portant entre autres sur la réglementation provinciale de juillet 2025, M. Tremblay annonce qu'il déposera sa résolution à la séance publique du soir.

**Décision :** s. o.

**Responsable de l'exécution :** s. o.

**Échéancier / suivi :** s. o.

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :** s. o.

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.**

## Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

<b>Sujet</b>	<p><b>Comité Animer et soutenir la communauté :</b> Le président du comité présente les recommandations formulées par les membres lors de la réunion du 12 novembre 2024. Pour les piscines extérieures, tenir une concertation avec les partenaires aquatiques et les groupes de citoyennes et citoyens, poursuivre la charte de projet pour le réaménagement des piscines fermées, autoriser la renégociation du contrat de gestion des piscines extérieures et poursuivre le projet de carte d'accès piscine en 2025. Pour le dossier canin, travailler sur une analyse des parcs canins actuels et se pencher sur l'éventuel aménagement d'un nouveau parc, en mettant de côté les demandes portant sur des sentiers canins. Pour le programme de soutien aux grands événements 2026, procéder à la révision du programme de soutien aux grands événements 2026 selon l'échéancier proposé.</p> <p><b>Table de travail sur le développement social :</b> La présidente de la table de travail présente la seule recommandation émanant de la réunion du 7 novembre 2024, soit d'obtenir la certification Municipalité amie des enfants.</p> <p><b>Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire :</b> Le président du comité annonce que les sujets des escaliers de secours pour les immeubles à logements et de la gestion des matières résiduelles dans la ruelle Saint-Paul ont été discutés à la réunion du 10 décembre dernier.</p> <p><b>Comité de toponymie :</b> Le président résume les recommandations formulées lors de la réunion du 28 novembre 2024 : nommer un endroit à proximité du quartier Sainte-Marguerite en l'honneur de Louis-Georges Dupont et analyser les propositions pour renommer les glaces A et B du Colisée Vidéotron.</p> <p><b>Comité Assurer la sécurité des milieux :</b> Le président indique que la seule recommandation formulée lors de la réunion du 26 novembre 2024 est d'aller de l'avant avec le projet de collaboration avec le CIUSSS MCQ présenté au ministère de la Sécurité publique concernant une intervenante psychosociale ou un intervenant psychosocial attitré à la police sept jours sur sept en fin d'après-midi et en soirée.</p> <p><b>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville :</b> Le président énonce les sujets discutés à la réunion du 26 novembre dernier : vitesse dans les rues de la Ville, utilité des projets pilotes, Grands Prix du génie-conseil québécois, projets de sécurisation du réseau cyclable et intersection des rues De La Terrière et Louis-Pasteur.</p>
<b>Décision :</b> s. o.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s. o.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s. o.	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :</b> s. o.	

## Points de l'administration publique

<b>Sujet</b>	<p><b>Reddition de comptes – Projet de relance économique du centre-ville / Marc-André Godin</b></p> <p>Une reddition de comptes est faite sur le projet de relance économique du centre-ville. On présente l'historique du projet et les quatre axes d'intervention, la carte des aménagements réalisés ainsi que le bilan et les retombées du projet (programme d'aide aux entreprises, programme de réaménagement de bureaux, fonds de rayonnement du centre-ville, parcours urbains, piétonnisation de la rue des Forges, élargissement des terrasses commerciales, aménagements transitoires, sensibilisation sur le vivre-ensemble et mobilier urbain et verdissement).</p> <p><b>Faits saillants du conseil d'administration d'IDÉTR du 5 décembre 2024 / Sébastien Roy</b></p> <p>Les points saillants de la dernière réunion du conseil d'administration d'IDÉTR sont les suivants : accueil d'une nouvelle administratrice et dernière rencontre avec le représentant du Collège Laflèche, stratégie immobilière d'IDÉTR en 2025, programme Bienvenue Trois-Rivières, présentation du budget, renouvellement des contrats des membres du personnel et processus de remplacement en vue du départ à la retraite du directeur général en décembre 2025.</p> <p><b>Cohérence stratégique, orientations sollicitées, varia / Direction générale</b></p> <p>Le point principal sera abordé à huis clos.</p> <p>Un retour est fait sur la présentation de la veille sur le développement du golf Le Marthelinois. La rencontre s'est déroulée dans le calme et le respect. Il a notamment été question du bail emphytéotique, du litige de 2004 et du zonage 2024. Trois possibilités se présentent à la Ville dans ce dossier : maintenir le statu quo, modifier le changement de zonage pour arriver à une entente négociée et aucun changement de zonage. Le conseil municipal devra prendre position en 2025.</p>
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation « Plan stratégique de gestion des eaux usées – Solutions pour le secteur de Saint-Louis-de-France ».</b>	